

au Moyen-Orient. Nous leur conseillons d'agir avec circonspection et prudence et, dès leur arrivée, de s'inscrire à l'ambassade du Canada la plus proche. Les Canadiens qui se sont déjà inscrits voudront bien tenir l'ambassade informée de tout changement d'adresse ou projet de voyage.

3. Cet avis se fonde sur l'évaluation actuelle de la situation. Toute décision future de voyage devrait tenir compte de l'évaluation du moment sur la situation au Moyen-Orient. Les Canadiens qui envisagent de se rendre dans cette région devraient consulter à nouveau les missions du Canada ou le Ministère à l'approche de la date de leur départ.

4. Le Gouvernement du Canada fournit des conseils en fonction de la conjoncture, mais il appartient à chaque Canadien intéressé de prendre ses propres décisions et dispositions après avoir examiné tous les facteurs qui influent sur la situation.